

RECONNAÎTRE LE RÔLE DE LA CULTURE POUR RENFORCER L'AGENDA DU DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR L'APRÈS 2015

Nous représentons la communauté culturelle internationale qui est activement engagée à réaliser le développement durable au niveau local, national, régional et mondial. Nous représentons des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Nous sommes pleinement engagés à faire en sorte que l'élaboration et l'application de l'agenda du développement de l'ONU pour l'après 2015 soient réussies.

Durant la dernière décennie, la communauté internationale a recueilli des preuves substantielles du rôle de la culture pour le développement. La conclusion est que, **le plus souvent, les politiques de développement et les projets qui ne prennent pas suffisamment en compte la culture ont échoué.** La culture contribue efficacement aux politiques, stratégies et programmes ciblant l'inclusion sociale et le développement économique, la viabilité environnementale, l'harmonie, la paix et la sécurité. La culture est à la fois un moteur et un facilitateur de développement durable.

Engagés en faveur d'un agenda pour le développement efficace, nous sommes régulièrement intervenus par nos propositions dans les processus de développement des objectifs.¹ Nous avons suivi de près les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne le Document final publié le 19 juillet 2014² et le rapport de synthèse du secrétaire général de l'ONU rendu public le 4 décembre 2014.³

- **Nous sommes ravis de constater que le Document final contient quelques références à la culture.** Cependant, puisque celles-ci sont éparées et fragmentaires, nous demeurons préoccupés. Le Document final ne reconnaît pas le plein potentiel de la culture, en dépit des nombreux débats et résolutions de l'ONU, des preuves réunies par les universitaires et les experts et l'existence d'une communauté mondiale qui représente des millions d'individus œuvrant à réaliser le plein potentiel de la culture comme moteur et facilitateur de développement.
- **Nous sommes ravis de voir que le rapport de synthèse du secrétaire général de l'ONU sur l'agenda pour l'après 2015** est en accord avec nos convictions les plus profondes: "Nous devons également mobiliser le pouvoir de la culture dans ce changement transformateur que nous voulons. Notre monde est une mosaïque de cultures, qui reflète la diversité de nos conceptions du développement durable. Il nous faudra encore beaucoup apprendre des différentes cultures qui nous entourent pour pouvoir bâtir le monde que nous nous sommes choisi. Si nous voulons y parvenir, les nouveaux objectifs de développement durable ne pourront pas rester l'apanage des institutions et des États. Il faudra que le peuple les fassent siens. **Par conséquent, la culture, dans tous ses aspects, jouera un rôle important dans la réalisation du nouveau programme d'action.**"⁴

1 Voir par exemple La culture comme objectif dans l'agenda de développement Post-2015 et d'autres documents à www.culture2015goal.net

2 Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale de l'ONU sur les objectifs de développement durable (2014), Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, A/68/970, disponible à http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/970&Lang=F

3 Secrétaire général de l'ONU (2014), La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète, A/69/700, disponible à <http://www.un.org/en/development/desa/publications/files/2015/01/SynthesisReportFRE.pdf>

4 Ibidem, para 132. Mise en évidence par nous.

Nous croyons fermement qu'en élevant la culture à son niveau approprié aux côtés des autres éléments dont l'effet facilitateur est déterminant, comme l'éducation, ceci aura pour effet de renforcer les résultats de l'agenda du développement pour l'après 2015.

Nous avons bien reçu l'appel du secrétaire général de l'ONU pour "un examen technique pour veiller à ce que chacune de ces cibles soit exprimée dans des termes précis, mesurables, réalisables et conformes aux normes et conventions des Nations Unies, tout en préservant l'important équilibre politique qu'elle incarne". Nous adhérons pleinement à cette aspiration et croyons fermement que l'élaboration d'indicateurs techniquement rigoureux nous offre l'opportunité de faire progresser le débat sur le rôle de la culture. Le défi de données universelles comparatives est un des champs les plus actifs de coopération internationale. Au moment où les experts de l'ONU répondent à l'appel du secrétaire général pour une révolution des données pour le développement durable, ceux-ci devraient s'appuyer sur les travaux passés et en cours des organisations multilatérales telles que l'OCDE, l'ISU, l'UNESCO, l'OMPI, la CNUCED et la Banque mondiale.⁵ L'agenda du développement pour l'après 2015 serait renforcé si on y reconnaissait et intégrait pleinement cet ensemble de connaissances.

Nous sommes également pleinement en accord avec **le principe d'adaptation des stratégies nationales au contexte culturel pour être efficace** et de la nécessité d'avoir une large compréhension des aptitudes et capacités à la mise en œuvre, incluant la capacité des principaux intervenants à être sensibilisés aux dimensions culturelles, à pleinement apprécier la diversité culturelle et le patrimoine, et la créativité. Nous croyons que **la réalisation de l'agenda du développement pour l'après 2015 devrait s'appuyer sur des stratégies d'intégration des connaissances au sens large**, au-delà d'une compréhension étroite des données et indicateurs. Notre position est en ligne avec l'appel du secrétaire général pour «...des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui ne se limitent pas au produit intérieur brut... de nouveaux indicateurs mesurant le bien-être subjectif pourraient être utiles à l'élaboration des politiques.»⁶

Prenant en considération les données existantes et les nouvelles propositions destinées à améliorer la disponibilité des données sur la culture au niveau international, **nous proposons ci-après des indicateurs qui pourraient être associés au cadre des ODD**, et demandons que ceux-ci soient pris en considération dans la prochaine ronde de négociations.

5 Parmi les contributions pertinentes, les deux éditions du Rapport mondial sur la culture de l'UNESCO, publié en 1998 et 2000; de même que le Rapport mondial sur la diversité culturelle de l'UNESCO de 2009; le programme des indicateurs de développement de l'UNESCO, les publications de l'institut de la statistique de l'UNESCO, incluant le Cadre pour les statistiques culturelles de l'UNESCO de 2009 et les publications sur la participation culturelle et la contribution économique des industries culturelles; l'édition 2004 du Rapport sur le développement humain du PNUD axé sur la liberté culturelle; les trois éditions du Rapport sur l'économie créative publiées par la CNUCED, le PNUD et l'UNESCO entre 2008 et 2013; les études de l'OMPI sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur et l'impact économique, social et culturel de la propriété intellectuelle; le projet de l'OCDE d'un instrument international de mesure de la culture (2006/07); et plusieurs autres aux niveaux local, national et régional.

6 Secrétaire général de l'ONU (2014), para 135. Mise en évidence dans le texte d'origine.

PROPOSITIONS D'INDICATEURS

OBJECTIF 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

Cible 1.4 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, bénéficient des mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.

Indicateurs suggérés :

Proportion des hommes et des femmes qui ont accès, à moins de 30 minutes de marche, aux services et ressources culturelles de base (bibliothèques, centres communautaires, centres artistiques, musées, centres de conservation du patrimoine local, etc.) comme moyens de renforcement des capacités et du développement humain.¹

Accès aux infrastructures culturelles communautaires sélectionnées (musées, bibliothèques, centres de ressources médiatiques, centres de diffusion dédiés aux arts de la scène) en fonction de la répartition de la population par régions administratives, à l'échelon qui se trouvent immédiatement sous le niveau national.²

OBJECTIF 4 : VEILLER À CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Cible 4.7 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Indicateurs suggérés :

Pourcentage d'heures de formation dédié à l'éducation artistique sur le total du nombre d'heures de formation dans les deux premières années de l'école secondaire (niveaux 7-8).³

Pourcentage du personnel dans les écoles primaires et secondaires qui ont une formation spécifique aux disciplines artistiques ou culturelles.⁴

Pourcentage des écoles primaires et secondaires qui ont une bibliothèque.⁵

Pourcentage de la population qui a participé à une sortie culturelle dans les derniers 12 mois au moins une fois.⁶

L'Indice global de participation culturelle (et ses indicateurs associés).⁷

1 Notre proposition.

2 Extrait de l'UNESCO (2014), UNESCO Indicateurs de la culture pour le développement. Manuel méthodologique (Paris: UNESCO), disponible à <http://fr.unesco.org/creativity/system/files/digital-library/Manuel%20Metodologique.pdf>

3 Ibidem.

4 Notre proposition.

5 Notre proposition.

6 Adapté de UNESCO (2014).

7 En Développement par l'Institut de la statistique de l'UNESCO et Gallup, avec un sondage international planifié pour commencer en 2015/16 dans environ 150 pays.

OBJECTIF 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et encouragent l'officialisation et la croissance de microentreprises et de petites et moyennes entreprises, y compris par l'accès aux services financiers.

INDICATEURS SUGGÉRÉS :

Pourcentage des individus en emploi dans le secteur culturel sur le total de la population en emploi.⁸

Pourcentage des plans-cadres des Nations unies pour le développement, des plans de développement nationaux et des plans de développement locaux qui intègrent la culture.⁹

Pourcentage / proportion du produit intérieur brut consacré à l'activité culturelle et créative.¹⁰

Index de la cohérence et de la couverture de l'éducation et de l'apprentissage technique et vocationnel et des systèmes d'éducation tertiaire dans les domaines des arts et de la culture.¹¹

Pourcentage de pays qui ont mis en œuvre / ou adopté des lois relatives à la protection sociale ou à la fiscalité en soutien aux artistes à statut de travailleur indépendant, en accord avec la Recommandation de l'UNESCO de 1980 relative à la condition de l'artiste.¹²

Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

INDICATEUR SUGGÉRÉ :

Pourcentage des gouvernements nationaux et locaux qui ont intégré une "étude d'impact sur la culture" comme prérequis à tous plans de développement du tourisme.¹³

OBJECTIF 9 : METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Cible 9.B : Soutenir les activités de recherche et développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en veillant à l'adoption de politiques propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises.

INDICATEUR SUGGÉRÉ :

Nombre de pays qui ont mis en œuvre une stratégie nationale de développement des industries créatives.¹⁴

8 Extrait de UNESCO (2014). L'Institut de la statistique de l'UNESCO mène actuellement une étude mondiale sur l'emploi culturel, dont les données de référence seront disponibles d'ici 2016

9 Notre proposition.

10 Adapté à partir de données internationales existantes.

11 Extrait de UNESCO (2014).

12 Adapté à partir d'indicateurs utilisés en Europe (Compendium on Cultural Policies and Trends) et enquête de 2014 des États membres de l'UNESCO sur 'Revitaliser la Recommandation de l'UNESCO 1980 sur la condition de l'artiste'.

13 Notre proposition.

14 Notre proposition. Certains réseaux mondiaux (par exemple la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles) recueillent des informations dans ce domaine actuellement, qui devraient être complétées par les données existantes à l'UNESCO et ailleurs.

OBJECTIF 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participative, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

Indicateur suggéré :
Pourcentage des plans nationaux et locaux de développement urbain qui ont intégré une "étude d'impact sur la culture".¹⁵

Cible 11.4 : Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

Nous suggérons qu'une autre formulation soit considérée de manière à mieux refléter la multitude de moyens par lesquels la culture peut contribuer à rendre les villes et les agglomérations humaines plus inclusives, sécuritaires, résilientes et durables. La formulation suivante pourrait être considérée :

D'ici 2030, accroître le nombre de villes qui incluent la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel ainsi que la promotion de la créativité et de la diversité culturelle dans leurs plans, programmes et politiques de développement durable.

Indicateurs suggérés :
Nombre et distribution des biens du patrimoine culturel et naturel (sites et artefacts).¹⁶
Nombre de biens du patrimoine naturel et culturel à risque.¹⁷
Nombre de bibliothèques publiques par 1 000 habitants.¹⁸
Pourcentage du budget alloué à la conservation des ressources culturelles et naturelles.¹⁹
Indice de développement d'un cadre multidimensionnel pour la viabilité du patrimoine.²⁰
Pourcentage des villes ayant adopté des politiques urbaines qui protègent et sauvegardent le patrimoine culturel et naturel.²¹

Cible 11.7 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

Indicateurs suggérés :
Proportion du territoire urbain alloué aux espaces ouverts publics (rues, places, jardins, parcs, etc.).²²
Proportion du territoire urbain alloué aux espaces publics couverts (bibliothèques, musées, etc.).²³

15 Notre proposition.

16 Adapté du Global Taskforce of Local and Regional Governments for Post-2015 Development Agenda Towards Habitat III (2014), How to Localize Targets and Indicators of the Post-2015 Agenda.

17 Adapté à partir de ibidem.

18 Issu d'une collaboration entre la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions, l'Institut de la statistique de l'UNESCO et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), présenté dans, M. (ed.) (2009), Library Statistics for the 21st Century World (Munich: De Gruyter Saur), IFLA Publications, n°138.

19 Adapté à partir de ibidem.

20 Extrait de UNESCO (2014).

21 Notre proposition.

22 Notre proposition.

23 Notre proposition.

OBJECTIF 12 : INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Cible 12.B : Élaborer et mettre en œuvre des outils de suivi des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.



INDICATEUR SUGGÉRÉ :

Pourcentage des stratégies nationales et locales de développement durable du tourisme qui contiennent un chapitre sur la culture.²⁴

OBJECTIF 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.



INDICATEUR SUGGÉRÉ :

Pourcentage des stratégies nationales et locales sur le changement climatique qui prennent en considération les facteurs culturels dans la promotion de la viabilité environnementale.²⁵

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER À TOUS L'ACCÈS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

Cible 16.10 : Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.



INDICATEUR SUGGÉRÉ :

Existence d'une loi exhaustive et d'un régime juridique qui garantissent le droit d'accéder à l'information des institutions publiques, sur la base des normes internationales.²⁶

Régimes juridiques qui garantissent la conformité avec les normes internationales en matière de liberté d'expression, d'association et de réunion.²⁷

Pourcentage de bibliothèques qui offrent sur une base régulière des sessions de formation en matière d'éducation aux médias et à l'information en vue d'en soutenir l'accès et l'utilisation par les usagers.²⁸

24 Notre proposition.

25 Notre proposition.

26 Normes pertinentes telles qu'identifiées dans le Commentaire général n°34 du Comité des droits de l'homme de l'ONU (2011); le rapport sur le droit d'accéder à l'information présenté par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, A/68/362 (2013); de même que le Rapport 2014 sur le développement du PNUD. Informations à recueillir par l'UNESCO, avec l'appui du PNUD, l'UNODC et l'OHCHR.

27 Normes pertinentes telles qu'identifiées dans le Commentaire général n°34 du Comité des droits de l'homme de l'ONU (2011); les rapports et faits saillants de rapporteurs spéciaux de l'ONU (Liberté de réunion pacifique et d'association; Liberté d'opinion et d'expression); BIDDH-OSCE lignes directrices de Venise sur la liberté de réunion et d'association; Examens périodiques universels et; et examens du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

28 Extrait de UNESCO (2013), Global Media and Information Literacy Assessment Framework: Country Readiness and Competencies. Paris: UNESCO.

À PARTIR D'ICI

La proposition présentée ci-dessus prend en considération la proposition dont discute la communauté internationale, basée sur le Document final rendu public le 19 juillet 2015, et a pour but d'insister sur **la nécessité d'intégrer les dimensions culturelles dans toutes approches du développement durable à l'avenir**, y compris dans ses objectifs et leur mesure.

Tout en étant conscients que certains des indicateurs proposés ne sont pas encore disponibles mondialement, nous croyons fermement que **le développement durable ne pourra se réaliser que si des investissements sont consacrés à l'amélioration des instruments de mesure et des méthodes**, incluant ceux qui concernent les dimensions culturelles. Une nouvelle architecture de l'information qui reconnaît la place importante de la culture est nécessaire.

Les organisations que nous représentons et les signataires de la Déclaration sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable de l'ONU pour l'après 2015, qui proviennent de 120 pays, croient que les ODD seront grandement renforcés si le rôle fondamental de la culture est adéquatement reconnu. **Nous sommes activement engagés à concevoir et mettre en œuvre des ODD équitables et efficaces.** Nous serons activement impliqués dans les grandes rencontres internationales prévues en 2015 et engagerons un dialogue constructif afin d'assurer que les dimensions culturelles sont intégrées dans l'agenda du développement pour l'après 2015.

Signé Le 12 FÉVRIER 2015

Mme **Sarah Gardner**, directrice générale, **IFACCA**; s.gardner@ifacca.org

M. **Jordi Pascual**, coordonnateur, **Agenda 21 de la culture**; coordination@agenda21culture.net

M. **Charles Vallerand**, secrétaire général, **FICDC**; cvallerand@cdc-ccd.org

Mme **Mercedes Giovinazzo**, présidente, **Culture Action Europe**; mgiovinazzo@interarts.net

Mme **Silja Fischer**, secrétaire générale, **Conseil International de la Musique**; s.fischer@imc-cim.org

M. **Peter Rorvik**, secrétaire général, **Réseau Arterial**; peter@arterialnetwork.org

Mme **Kirsti Kovanen**, secrétaire générale, **Conseil international des monuments et sites**; secretariat@icomos.org

Mme **Sinikka Sipilä**, présidente, **Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et Institutions**; sinikka.sipila@fla.fi

Mme **Patricia Kistenmacher**, **Red Latinoamericana de Arte para la Transformación Social**; patricia.kistenmacher@gmail.com